



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 15 MARS 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Délégués Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Délégué Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, MM. Jacques VEUNAC, LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUHEYTS, Mme LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme DURRUTY à Mme CASTEL ; M. LAFITE à Mme CONTRAIRES.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 29 - ASSAINISSEMENT HYDRAULIQUE - ANGLLET.  
STATION DE POMPAGE RUISSEAU DE FLORENCE - PASSATION DE CONVENTIONS AVEC EDF EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE.

Monsieur MONDORGE présente le rapport suivant :  
Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux de création d'une station de pompage rue Lamouly à Anglet sur le ruisseau de Florence, la mise en place d'un système de variation électronique de vitesse sur la station fait partie du programme de maîtrise d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, E.D.F. s'engage à verser à la Communauté d'agglomération une participation financière de 3.400 € sous réserve de la délivrance par le Préfet des Certificats d'Economie d'Energie nécessaires.

Le Conseil est invité à approuver les termes des conventions correspondantes et à autoriser Monsieur le Président à les signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le **16 MARS 2010**

Publié le **16 MARS 2010**



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

  
Pierre GRENADE

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
<b>Numéro de l'acte</b>	121
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	8.8 - Environnement
<b>Objet de l'acte</b>	Station de pompage du ruisseau de Florance. Conventions avec EDF en matière d'économie d'énergie avec en annexe les deux projets de convention.
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par MININT
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-246400030-20100315-121-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	16/03/2010
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	16/03/2010